

## VILLE DE VETHEUIL

LE MARDI TRENTE ET UN AOUT DEUX MIL VINGT ET UN, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR DIDIER DUFOURMANTEL ADJOINT AU MAIRE DE VETHEUIL

PRESENTS : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

PROCURATIONS :

Mme Dominique HERPIN-POULENAT donne procuration à :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 31/08/2021

nombre de conseillers :

date d'affichage : 24/08/2021

en exercice : 14

présents : 13

votants : 14

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

En l'absence de Madame le Maire, Monsieur Didier Dufourmantel préside la séance de conseil municipal et propose aux conseillers, d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

-résiliation du marché conclu avec la société SANICOTHERM

-adhésion au groupement de commandes maintenance points d'eau incendie auprès de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ces demandes.

En début de séance Madame Fossé informe les conseillers suite à la réunion avec Ile-de-France Mobilité du changement d'exploitant en charge des transports en bus.

La société Transdev Vexin est le nouvel opérateur de transport sur le réseau Vexin. Ce changement n'affectera pas les usagers même si certains ajustements seront nécessaires lors de cette bascule. Transdev Vexin s'engage à répondre à toutes les réclamations, les horaires seront mis à jour très rapidement et affichés sur les poteaux réservés à cet usage. Les cartes de bus scolaire sont en cours d'envoi aux familles.

### **1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTION**

Il est rappelé que les assemblées délibérantes des communes de VETHEUIL et de VIENNE-EN-ARTHIES avaient décidé par délibérations en date des 6 avril et 28 mai 2018 de conclure une convention de groupement de commandes relatif aux travaux d'assainissement projetés initialement par leur schéma directeur d'assainissement respectifs.

En 2020, les deux conseils municipaux ont approuvé :

- le programme d'extension du réseau d'assainissement scindé en deux tranches pour chaque commune ;
- le principe d'actualisation des deux schémas directeurs d'assainissement.

La première tranche de travaux concerne :

- sur VETHEUIL la rue du Rocher, la rue du Moulin Neuf, l'avenue Claude Monet (entre la rue Abel Lauvray et la sente du Port), le chemin du bord de Seine, le chemin du Port et la sente du Port ;
- sur VIENNE-EN-ARTHIES la rue du Moulin, la Côte du Pavillon (parties 1 et 2), la rue du Chesnay (parties 1 et 2) et le chemin de la Cavée.

En application du code de la commande publique, elle a fait l'objet d'une consultation lancée le 4 juin 2021 sur le profil d'acheteur achatpublic.com et dans le bulletin officiel des annonces de marchés publics. La date limite de remise des offres était fixée au 3 août à 11 heures, huit offres ont été reçues :

N°	Raison sociale et adresse	Montants HT
1	SFDE TRAVAUX 26 rue Denis Papin 95280 JOUY LE MOUTIER	DQ1 (Vienne) : 1.375.256,00 € DQ2 (Vétheuil) : 236.426,00 € DQ3 (Vétheuil) : 382.607,00 € DQ4 (Vétheuil) : 42.892,50 € Montant total : 2.037.181,50 €
2	SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique ZI Route de Buchelay – 78 710 ROSNY SUR SEINE	DQ1 (Vienne) : 957.932,50 € DQ2 (Vétheuil) : 155.938,46 € DQ3 (Vétheuil) : 217.534,50 € DQ4 (Vétheuil) : 12.139,50 € Montant total : 1.343.544,96 €
3	L'ESSOR 21 Rue du Docteur Roux - 95117 SANNOIS Cedex	DQ1 (Vienne) : 1.128.046,42 € DQ2 (Vétheuil) : 193.846,64 € DQ3 (Vétheuil) : 312.747,76 € DQ4 (Vétheuil) : 23.107,47 € Montant total : 1.657.742,29 €
4	AXEO TP - AGENCE PARIS OUEST NORMANDIE 4 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS	DQ1 (Vienne) : 1.707.332,13 € DQ2 (Vétheuil) : 318.871,40 € DQ3 (Vétheuil) : 479.785,00 € DQ4 (Vétheuil) : 30.107,40 € Montant total : 2.536.095,93 €
5	DESPIERRE 7, chemin de la Chapelle Saint-Antoine 95300 ENNERY	DQ1 (Vienne) : 1.091.938,86 € DQ2 (Vétheuil) : 179.566,77 € DQ3 (Vétheuil) : 293.964,54 € DQ4 (Vétheuil) : 16.520,85 € Montant total : 1.581.991,02 €
6	SARC (mandataire) - Société ARmoricaïne de Canalisations 1 avenue du Chêne Vert CS 85323 - 35653 LE RHEU Cedex CISE TP (cotraitant) - 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex WATTELET TP (sous-traitant) - 7 route principale du Port 92230 GENNEVILLIERS	DQ1 (Vienne) : 996.568,21 € DQ2 (Vétheuil) : 168.832,82 € DQ3 (Vétheuil) : 282.488,40 € DQ4 (Vétheuil) : 20.403,79 € Montant total : 1.468.293,22 €
7	EIFFAGE GÉNIE CIVIL RÉSEAUX Route de Davron 78450 CHAVENAY	DQ1 (Vienne) : 1.418.259,00 € DQ2 (Vétheuil) : 249.887,23 € DQ3 (Vétheuil) : 399.670,20 € DQ4 (Vétheuil) : 8.757,88 € Montant total : 2.076.574,31 €
8	SOCIETE NOUVELLE UNION FOURLON SETRAVIA UFS 218, rue Michel Carré - 95870 BEZONS	DQ1 (Vienne) : 1.289.054,24 € DQ2 (Vétheuil) : 225.795,60 € DQ3 (Vétheuil) : 359.566,32 € DQ4 (Vétheuil) : 49.166,35 € Montant total : 1.923.582,51 €

L'analyse des offres par la société AMODIAG, maître d'œuvre, en fonction de leur valeur technique (60%) et de leur montant (40%) est résumée dans le tableau suivant :

N°	Entreprises	Note technique /60	Prix /40	Note /100
2	SADE	55,14	40,00	95,14
6	SARC- CISE TP	53,19	36,60	89,79
5	DESPIERRE	51,45	33,97	85,42
7	EIFFAGE	54,00	25,88	79,88
3	L'ESSOR	43,83	32,42	76,25
8	SOCIETE UFS	42,30	27,94	70,24
4	AXEO TP	45,03	21,19	66,22
1	SFDE	37,74	26,38	64,12

Une négociation a été entreprise auprès des trois candidats les mieux-disants sur plusieurs points techniques :

- proposition SADE CGTH :

-

- mise en place d'une armoire insonorisée dans le poste de refoulement de la rue du Moulin à Vienne-en-Arthies engendrant une plus-value de 5.000 € HT
- confirmation de la présence d'un traitement H2S
- béton auto-compactant intégré dans l'offre ; dépose et repose des ilots de l'avenue Claude Monet prévues dans l'offre

- proposition SARC-CISE TP :

-

- remplacement du modèle de compresseur et d'une armoire super insonorisée avec atténuation du bruit engendrant une plus-value de 6 301.00 € HT
- prix du béton auto-compactant fixé à 145 € HT / m3 mais pas d'engagement sur la quantité prévue (à valider en phase de préparation)
- dépose et repose des îlots directionnels à Vétheuil Avenue Claude Monet déjà intégrée à l'offre
- nouvelles propositions de prix :

DQE	Montants initiaux	Montants proposés
DQ1 (Vienne) :	996.568,21 €	950.403,46 €
DQ2 (Vétheuil) :	168.832,82 €	160.241,68 €
DQ3 (Vétheuil) :	282.488,40 €	267.469,34 €
DQ4 (Vétheuil) :	20.403,79 €	20.037,46 €
Montant total :	1.468.293,22 €	1.398.151,94 €

- proposition DESPIERRE :

- proposition d'une armoire super insonorisée avec atténuation du bruit sans plus-value)
- fiche technique du poste de refoulement transmise (poste préfabriqué béton) avec note de calcul associée
- offre financière inchangée

Après négociation, l'analyse des offres est modifiée conformément au tableau ci-dessous :

Candidats	Montants des offres	Notes montant / 40	Notes techniques /60	Notes totales
SADE CGTH	DQ1 (Vienne) : 962 932,50 € DQ2 (Vétheuil) : 155.938,46 € DQ3 (Vétheuil) : 217.534,50 € DQ4 (Vétheuil) : 12.139,50 € Montant total : 1 348 544,96 €	40,00	55,14	95,14
SARC-CISE TP	DQ1 (Vienne) : 950.403,46 € DQ2 (Vétheuil) : 160.241,68 € DQ3 (Vétheuil) : 267.469,34 € DQ4 (Vétheuil) : 20.037,46 € Montant total : 1.398.151,94 €	38,58	53,19	91,77
DESPIERRE	DQ1 (Vienne) : 1.091.938,86 € DQ2 (Vétheuil) : 179.566,77 € DQ3 (Vétheuil) : 293.964,54 € DQ4 (Vétheuil) : 16.520,85 € Montant total : 1.581.991,02 €	34,10	51,93	86,03

L'analyse des offres a fait apparaître que la proposition la mieux disante est celle de la société SADE CGTH.

En application du code de la commande publique, une seconde consultation a été lancée le 2 juillet sur le profil d'acheteur achatpublic.com et le bulletin officiel des annonces de marchés publics ; elle avait pour objet les contrôles extérieurs préalables à la réception des travaux d'assainissement. La date limite de remise des offres était fixée au 3 août à 11 heures, deux offres ont été reçues et ont été analysées par la société AMODIAG en fonction de leur valeur technique (70%) et de leur montant (30%) :

Entreprise	Montants HT
A3SN 4 Rue de la Forge - ZA La Gautrais II 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE	DQ1 (Vienne) : 25.895,00 € DQ2 (Vétheuil) : 9.585,00 € DQ3 (Vétheuil) : 12.940,00 € Montant total : 48.420,00 €
ENTREPRISE D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE (E.A.V.) Z.I. du Petit Parc - 78920 ECQUEVILLY	DQ1 (Vienne) : 54.693,50 € DQ2 (Vétheuil) : 12.100,25 € DQ3 (Vétheuil) : 19.680 € Montant total : 86.437,75 €

L'analyse des candidatures et des offres a fait apparaître que la proposition la mieux disante est celle de la société A3SN pour un montant de 48.420,00 € HT.

Il est rappelé que cette opération, qui comprend également des prestations de maîtrise d'œuvre, des prestations de coordination sécurité et protection de la santé, des prestations de contrôle technique, des travaux topographiques et des travaux géotechniques, est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département du Val d'Oise.

En outre, le groupement de commandes va prochainement lancer une consultation ayant pour objet l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement de chaque commune avec l'assistance du Département du Val d'Oise (le dossier de consultation est en phase de finalisation).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER D'ATTRIBUER le marché de travaux des réseaux d'assainissement à la société SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique, ZI Route de Buchelay, (78710) ROSNY SUR SEINE, pour les montants suivants :
  - DQ1 (Vienne) : 962 932,50 €
  - DQ2 (Vétheuil) : 155.938,46 €
  - DQ3 (Vétheuil) : 217.534,50 €
  - DQ4 (Vétheuil) : 12.139,50 €
 pour un montant total de 1 348 544,96 € HT
- D'AUTORISER Madame le Maire, en tant que représentant légal du coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché correspondant
- DE DECIDER D'ATTRIBUER le marché de contrôles extérieurs préalables à la réception des travaux d'assainissement à la société A3SN, 4 Rue de la Forge, ZA La Gautrais II, (35360) MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, pour les montants suivants :
  - DQ1 (Vienne) : 25.895,00 €
  - DQ2 (Vétheuil) : 9.585,00 €
  - DQ3 (Vétheuil) : 12.940,00 €
 pour un montant total de 48.420,00 €
- D'AUTORISER Madame le Maire, en tant que représentant légal du coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché correspondant
- DE SOLLICITER au nom des deux communes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les subventions afférentes à cette opération qui comprend les études préalables ou connexes, les prestations de maîtrise d'œuvre, les travaux, la coordination sécurité et protection de la santé, les contrôles extérieurs préalables à la réception des travaux ; le Conseil municipal propose à l'Agence de l'Eau Seine Normandie que cette opération soit présentée dans le cadre du plan de relance que le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin de Seine-Normandie ont décidé en prolongeant d'au moins un an les mesures exceptionnelles de soutien aux projets d'assainissement, de production et distribution d'eau potable et de restauration des milieux aquatiques adoptées en juin 2020 dans le cadre du plan de reprise de l'agence de l'eau.
- DE S'ENGAGER à respecter les principes de la charte qualité fixés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et D'AUTORISER Madame le Maire à signer la fiche de suivi correspondant à cette charte qualité et tous les documents afférents aux demandes de financement.
- DE SOLLICITER pour les deux communes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, auprès du Département du Val d'Oise, des subventions afférentes à cette opération qui comprend les études préalables ou connexes, les prestations de maîtrise d'œuvre, les travaux, la coordination sécurité et protection de la santé, les contrôles extérieurs préalables à la réception des travaux.
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces demandes et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

## **2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE (CCVVS)**

Afin de se conformer à la législation, certains libellés des statuts ont été modifiés ainsi que des compétences supplémentaires adoptées :

Monsieur Didier Dufourmantel donne lecture des statuts modifiés :

- **Délibération 2021-57** : article 16 autres modes de coopération – mutualisation des achats : la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pourra être désignée coordonnateur dans le cadre d'un groupement de commandes de fournitures, de travaux ou de services et cela même s'il ne dispose pas du besoin ou de la compétence du domaine concerné par l'achat.
- **Délibération 2021-58** : article 15.9 création et gestion des Maisons France Service au public et définition des obligations de service public afférentes en application de la loi du 27-2 de la

loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- **Délibération 2021-59** : article 15.10 action sociale d'intérêt communautaire. Le périmètre de l'action sociale est uniquement la restauration collective dont l'intérêt communautaire est défini par les critères objectifs suivants :
  - achat de denrées matières premières
  - confection de plats
  - prestation de distribution sur et en dehors de son territoire au sens de l'article L 5214-16-1 du CGCT.
- **Délibération 2021-60** : article 15.7 en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications statutaires proposées.

### **3 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN CABINET MEDICAL – LOT N°4 : CHAUFFAGE, VMC, PLOMBERIE, SSI, ELECTRICITE – RESILIATION DU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE SANICOTHERM**

Par délibération en date du 5 mars 2021, le conseil municipal a décidé d'attribuer les cinq marchés suivants pour réaliser les travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en cabinet médical après avoir lancé une consultation en application des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique :

lot°1 : travaux préparatoires, démolition, terrassement, VRD, gros œuvre, charpente, couverture, zinguerie, serrurerie	SOCIETE SAR	169.428,00 € HT
lot n°2 : menuiseries extérieures bois	TRECCANI ET FILS	40.757,00 € HT
lot n°3 : cloisons, doublage, isolation, faux plafond, menuiseries intérieures	ASPECT DECO	34.470,00 € HT
lot n°4 : chauffage, VMC, plomberie, SSI, électricité	SANICOTHERM	54.184,00 € HT
lot n°5 : carrelages, faïences, peintures, revêtement de sol pvc, parquet	WISEU PEINTURE	27.919,71€ HT

Depuis l'ouverture du chantier, la commune n'a rencontré que des difficultés avec le titulaire du lot 4, la société Sanicotherm. Si elle a procédé à quelques travaux mineurs (dépose partielle de l'installation électrique existante, mise en place du coffret de chantier, dépose de certains radiateurs cependant mal stockés), elle ne s'est pratiquement jamais présentée aux réunions de chantier et n'a apporté aucune réponse concrète aux demandes formulées dans les comptes-rendus (CR) qui lui ont été systématiquement transmis par la maîtrise d'œuvre.

Les absences de réponse aux demandes exprimées sont les suivantes :

- réservations pour entrées d'air et sorties chaudière depuis le 26/04/21 (CR n°2) ;
- protection totale du stockage extérieur des radiateurs depuis le 10/04/21 (CR n°4) ;
- plans d'exécutions (passage des réseaux, ventilations chaudières, réservations maçonnerie, toiture...) : échéance fixée au 02/06/2021 (CR n°6)
- bilan de puissance nécessaire aux démarches auprès des concessionnaires depuis le 31/05/21 (CR n°7) ; Enedis a averti la commune ce jour de la clôture du dossier
- dépose de la chaudière et présence d'amiante (CR n°7)

- présentation des plans d'exécution pour le 14/06/2021 (CR n°8), à faire viser par le bureau de contrôle et la maîtrise d'œuvre
- positionnement des sorties en toiture (VMC, chaudière, ventilation de chute) nécessaire à l'intervention du couvreur (CR n°8)
- engagement de l'entreprise à fournir les plans d'exécution pour le 21/06/21 (CR n°10) ;
- retour de l'entreprise consécutif au rapport bureau de contrôle (fiche n°3 du 23/06/21) ;
- préparation des faux plafonds stoppée suite à l'absence de dimensions des passages de gaines dans le plenum technique (CR n°11) ;
- intervention chantier semaine 28 fixée par ordre de service (aucune présence sur site).

Cette situation a un réel impact sur le suivi du planning initial puisque les autres entreprises sont maintenant bloquées dans l'exécution de leurs propres activités : réservation de maçonnerie, toiture, cloisons, ventilations, réseaux... Le mur de clôture et la grille d'accès ne peuvent être terminés tant que l'intervention de la société SANICOTHERM n'a été faite, or les travaux de clôture doivent impérativement être terminés avant novembre pour pouvoir recevoir la subvention obtenue du PNR.

En outre, le maître d'œuvre a alerté la commune sur l'impossibilité dans ces conditions de respecter le planning de chantier avec une ouverture prévue initialement en novembre.

Un premier courrier en recommandé a été envoyé par le maître d'œuvre et reçu par la société le 24/06/2021 ; il n'a été suivi d'aucune action. Un second courrier recommandé avec AR a été envoyé par le maître d'ouvrage le 09/08/2021 et reçu le 11/08/2021 par la société la mettant en demeure de transmettre les plans d'exécution sous 15 jours ; les documents n'ayant pas été réceptionnés le 27 août, le marché peut donc être résilié en application de l'article 48 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de la résiliation du marché passé avec l'entreprise SANICOTHERM ;
- de décider le lancement d'une nouvelle consultation le plus rapidement possible pour remplacer le titulaire défaillant.
- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

#### **4 ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES ET LA MAINTENANCE DES POINTS INCENDIE.**

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) propose une convention de groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des points incendie des communes membres de ce groupement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les contrôles techniques et la maintenance des points incendie de la commune.

M. Didier Dufourmantel lève la séance à 21h30.